



Schola Europaea
École européenne de Bruxelles IV (Laeken)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
EDUCATION PHYSIQUE

Règlement intérieur d'Éducation Physique

CYCLE SECONDAIRE

Le cours d'éducation physique est soumis à un règlement spécifique établi pour des raisons de sûreté, de sécurité et d'hygiène. Il s'applique à tous les élèves de la s1 à la s7.

1. L'**accès** à la salle de gym et aux salles de sport n'est possible qu'en **présence d'un professeur**. Les élèves non accompagnés doivent attendre à l'extérieur, devant l'entrée de la salle, qu'un professeur les fasse entrer. Veuillez être à **l'heure** afin de ne pas interrompre le cours.
2. Lorsque le cours d'éducation physique a lieu à l'**intérieur**, il convient de porter la **tenue** suivante :
 - a. Le **t-shirt bleu** de l'école est **obligatoire**. Le **nom** ou le **prénom** de l'**élève** doit être **inscrit** dans le dos.

Pour commander le nouveau t-shirt, merci de vous rendre sur ce [webshop](#). Les élèves disposant de « l'ancien » t-shirt peuvent continuer à l'utiliser jusqu'à ce qu'il devienne trop petit. Le nouveau t-shirt devra alors être commandé.

Lors de la commande en ligne, il vous sera demandé d'introduire le nom ou le prénom de l'élève. Les surnoms ou noms qui ne correspondraient pas au nom ou prénom officiel de l'élève ne sont pas autorisés. Nous n'accepterons pas les t-shirts sur lesquels figurent autre chose que le nom ou prénom officiel de l'élève et un nouveau t-shirt devra être commandé.

Les frais de port gratuits pour toute commande à partir de 50€.
 - b. Un **short, pantalon ou legging de sport noir**. Des options floquées sont disponibles sur le webshop.
 - c. Des **chaussures** de gym d'intérieur (ne laissant pas de marques sur le sol).
3. Lorsque le cours d'éducation physique a lieu à l'**extérieur**, il convient de porter la tenue suivante :
 - a. **T-shirt**: Idem 2.a. (voir ci-avant).
 - b. **Un short, pantalon ou legging de sport noir** : Idem 2.b. (voir ci-avant).
 - c. Des **chaussures** de sport d'extérieur.
 - d. S'il fait froid ou en cas de pluie:
 - i. Survêtement, une option floquée est disponible sur le webshop.
 - ii. Veste de pluie
4. **Hygiène**:
 - a. Les élèves sont invités à se **changer** et à revêtir **des vêtements propres** après chaque cours.
 - b. Dans les vestiaires, nous vous demandons **ne pas utiliser** de **déodorant en spray**, mais de privilégier des déodorants **bille ou stick**.
5. Par sécurité, les élèves **ne peuvent pas porter** de **bijoux** (colliers, bracelets, montres, etc.) pendant le cours d'éducation physique. Veuillez garder vos effets



personnels de valeur en lieu sûr. L'école ne sera pas tenue responsable en cas de perte ou de vol.

Les élèves qui ont des **cheveux longs** doivent les **attacher**.

6. Les élèves **ne peuvent pas écouter de musique**, utiliser leur **téléphone** ou **étudier** pendant le cours d'éducation physique, même s'ils ne participent pas activement au cours.
7. Le maintien de la discipline est crucial pour le bon fonctionnement de l'école. Des mesures disciplinaires pourront être prises, conformément au règlement de l'école : tout manquement sera signalé au conseiller pédagogique compétent pour la suite de la procédure (par exemple : retard, mauvais comportement ou langage, etc.).
8. En cas de **dispense** du cours d'éducation physique, l'élève doit remettre un **certificat médical** au professeur d'éducation physique. Ce certificat est obligatoire et doit indiquer clairement la durée exacte de la dispense. Après une période de 3 mois, le certificat doit être renouvelé. Lorsque l'élève est dispensé du cours d'éducation physique, il ou elle doit toujours se présenter au début de chaque cours. Le professeur décidera au cas par cas si l'élève doit rester en classe. En aucun cas, l'élève n'est autorisé à quitter l'école.
9. Pour justifier une **dispense occasionnelle** de cours (pas plus d'une semaine), une demande écrite doit être signée et datée par les parents. Cette demande doit être remise au professeur avant le début du cours. L'élève doit rester avec sa classe pendant toute la durée du cours. Pour être **dispensé d'un examen**, l'élève doit présenter un **certificat médical**.
10. Dans l'intérêt des élèves, les parents sont priés de **signaler au professeur**, au début de l'année scolaire, les **problèmes de santé**, **maladies** ou **accidents** dont l'enfant a été victime, ou les **traitements médicaux** qu'il ou elle suit, qui pourraient dispenser l'élève de certains exercices.
11. **Évaluation**
L'élève recevra des notes A en fonction de son travail en cours (y compris la participation, la motivation, ses progrès, etc.) et les notes B représentent les résultats globaux des tests pour chaque sport enseigné.

Ce règlement sera porté à l'attention des élèves par leur professeur d'éducation physique au début de l'année scolaire.

Sincèrement,

Le département d'éducation physique